

CONCERTATION DJEPVA – JANVIER 2018 – « POUR UNE POLITIQUE DE VIE ASSOCIATIVE AMBITIEUSE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT »

Le 16 janvier 2018 - 1ère des 2 réunions du groupe N°1 : Politique de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations

Introduction

Le CNAJEP

Besoin de précisions sur l'enjeu du soutien à la vie associative, quelles sont les intentions du gouvernement au juste ? Avant de se lancer dans des échanges sur les outils, il semble nécessaire de parler des objectifs de ce travail avant tout.

Le CAC

Merci pour les documents synthétiques à partir desquels nous allons pouvoir travailler, néanmoins leur densité pose deux questions qu'il convient peut-être de poser avant de rentrer dans le coeur de la discussion : - un calendrier aussi resserré amène forcément à s'interroger sur la véritable ambition que l'on poursuit... On sait qu'il s'agit de distinguer le court, le moyen et le long terme dans les points que nous allons aborder mais par rapport au court (et même très court terme), nous n'avons pas de visibilité sur ce qui a vocation à être décidé quasi-immédiatement c'est-à-dire les éléments qui seront présentés en Conseil des Ministres et sur lesquels nous ne pourrions pas revenir ensuite... Et les autres éléments sur lesquels nous avons davantage le temps d'élaborer une réflexion collective et des propositions.

- De plus, pour mieux cerner le cadre de la discussion qui s'ouvre, nous aurions besoin que soient explicités les éventuels liens et passerelles entre les deux espaces de discussion, c'est-à-dire d'une part ici à la Djepva et d'autre part au sein des groupes de travail du Conseil Supérieur de l'ESS

Réponse de l'émissaire du haut-commissariat à l'économie solidaire et à l'innovation sociale (En substance) le gouvernement s'empare du sujet, est-ce trop tôt, est-ce trop tard ? Il faut voir la démarche présentée comme « bienveillante »

Effectivement, il y a l'élaboration actuellement du pacte de développement de l'ESS (qui ne prendra d'ailleurs peut-être pas ce nom-là) avec des annonces prévues fin Mars mais la vie associative ne se dilue pas dans l'ESS, autrement dit, il faut à la fois pouvoir traiter des sujets spécifiques aux associations via ce travail avec la Djepva... Et en même temps ne pas loucher le coche, c'est-à-dire si on peut mettre des choses élaborées ici dans le pacte de développement de l'ESS, il ne faut pas s'en priver, tout en continuant effectivement à mettre en perspective sur du plus long terme les objectifs de fond que l'on peut poursuivre.

1/ Politique de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations

Le Mouvement Associatif – Hauts de France

- C'est intéressant de commencer par l'observation car c'est effectivement le socle sur lequel bâtir une politique associative.

- Ne pas oublier dimension qualitative dans l'observation et la dimension participative.

- Question des opens-data c'est-à-dire de l'accès aux données et des droits d'exploitation de ces données

- Quid de la fonction d'observation des CRESS désormais inscrite dans la loi ? Car même si la vie associative ne se dilue pas dans l'ESS, il n'en reste pas moins qu'environ 85 % des acteurs de l'ESS sont sous statuts associatif.

- Partir de l'existant et des nombreux observatoires (du sport, de la jeunesse etc.) pour définir un travail qui soit principalement de capitalisation et d'animation afin d'avoir une feuille de route utile à tous.

Le RNMA

- Enjeu d'animation des observatoires locaux et de mise en lien pour voir comment ils se complètent (on a pas le luxe de les mettre en concurrence)
- Enjeu difficile consistant à rendre visible l'invisible (c'est-à-dire une partie qualitative de l'action qui ne peut se résumer aux chiffres) et il faut donner du sens c'est-à-dire rendre utile pour les acteurs ces démarches d'observation si on veut qu'elle fonctionne.

Direction Régionale de la vie associative en Pays de la Loire (pas certain de l'organisation) représenté par François Laco

- il faut trouver une cohérence entre les échelons (national, régional, local) de l'observation et souligner l'importance de l'observation localement (qui se rapporte effectivement à du qualitatif et ce qu'on peut appeler la qualité de vie sur les territoires)
- Il faut voir le sens politique de ces observations.
- Croiser les « données froides » et les « données chaudes »

Le CAC

- Tout à fait d'accord pour reposer la question du sens politique de ce travail. Dans cette perspective, signale travail réalisé avec JL Laville autour de la question « comment se fait-il que les associations aient autant contribué et participé à la construction des démocraties contemporaine et comment se fait-il que ça se voit si peu ? ». Il semble nécessaire d'actualiser cette question au présent : comment se fait-il que les associations soient aussi importantes pour pérenniser le système démocratique et comment cela se fait-il que leur rôle ne se voit si peu ? C'est-à-dire qu'on soit aussi peu en capacité de l'observer correctement.

Peut-être qu'une autre manière de se mettre d'accord sur ce point serait d'aborder la question sous l'angle économique : par rapport au poids économique du monde associatif (en proportion du PIB, en part de salarié dans la population active, en nombre de bénévole etc.) comment se fait-il que l'on n'ait pas encore d'outils d'observation correspondant à son importance ?

Je pense que nous avons deux besoins complémentaires

- d'une part, une approche plurielle d'institutions dont le rôle effectivement est de produire de la connaissance. Nous ne pouvons pas nous contenter d'avoir les études du CES car on a bien vu quand on a pu les comparer avec l'étude INSEE que des différences dans les méthodes conduisaient parfois à des différences dans les résultats (par exemple 20 milliards d'euros d'écart entre les deux pour le montant du budget cumulé des associations!).

- D'autre part, voir comment on peut avoir des approches qui ne soient pas uniquement descendantes c'est-à-dire partant d'une institution scientifique vers les acteurs mais, au contraire mobiliser les acteurs dans la démarche consistant à être co-producteur d'un savoir qui leur est utile.

Dans cette perspective, on ne part pas de rien, loin de là, par exemple dans le domaine culturel des études comme ceux d'Opale, de la Fédélima, de l'Ufisc qui ont su développer des travaux autour de la notion d'OPP (Observation Participative et Partagée) avec des outils comme GIMIC par exemple, cela ne demande qu'à être poussé.

De la même façon, ce que développe l'association Science Citoyenne autour de la recherche participative est disponible et peut constituer un point d'appui pour aller plus loin.

Aller plus loin, cela veut dire relier les notions d'observation et d'évaluation et notamment d'évaluation d'utilité sociale dans le cadre d'une démarche qui inclut du qualitatif mais qui permettrait aussi d'ouvrir un nouveau chantier autour de la notion de « coût évité »... Plutôt que d'avoir une approche consistant à voir les associations comme des coûts et sous l'angle des « dépenses » (publiques), il s'agirait de voir ce qu'elles apportent finalement par les coûts qu'elles évitent (en terme sociaux, de santé etc)

2/ Politiques territoriales de vie associative

L'UNIOPSS

Veut-on une politique associative ou une politique publique qui favorise la vie associative ? Ce n'est pas la même approche... Si on est dans simplement une politique associative, on peut être amené par exemple à mettre en place des logiques d'appel d'offre qui, de fait, ne facilitent pas le travail entre associations puisque cela les met en concurrence.

Mvt Asso (national)

La thématique du « dialogue civil » a été abordée lors de la réunion du 13 Décembre et elle n'apparaît pas en tant que tel dans les notes de cadrage car finalement elle est partout et traverse toutes les thématiques. Là par exemple, la question des politiques territoriales de vie associative revient à la poser la question : comment on construit un dialogue civil sur les territoires.

Fédé culture

Les compétences partagées ont été un point d'appui pour ne plus rien faire, c'est-à-dire permettre une non-intervention des départements, de la Région etc. Par exemple, dans le Grand Est, plus personne ne s'occupe de la pratique artistique amateur. Cela pose cette question : que fait-on de la culture qui ne se retrouve pas dans l'ESS (sic!), c'est-à-dire de la majorité des associations culturelles qui sont dans le secteur non-marchand (re-sic!)

La loi LCAP a mis en place des CTAP Culture, ne devrait-on pas creuser cette piste avec des CTAP associations ? Car on participe à la vie publique donc on devrait avoir notre mot à dire (même si se pose la question de la représentativité)

Enfin, la déclinaison de la charte d'engagement réciproque par secteurs d'activité est nécessaire, il faut aller vers ça.

Le Mouvement Associatif – Hauts de France

- La « vie associative » n'est pas une compétence partagée, contrairement à la culture donc oui, certains domaines d'activité peuvent se retrouver dans CTAP mais la vie associative n'est pas traitée.
- Il faut effectivement distinguer une politique de développement de la vie associative, de politiques sectorielles favorables à la vie associative.

Direction Régionale de la vie associative en Pays de la Loire (pas certain de l'organisation)

La réforme territoriale donne deux échelons-clés et il faut voir l'articulation entre les deux : les Régions et les EPCI.

+ Importance de l'outil FDVA pour les politiques associatives territoriales.

Le CAC

Pour en rester aux constats dans un premier temps, il faut compléter avec 2 observations d'éléments qui composent la toile de fond de ce que nous pourrions souhaiter voir mis en place, précisément parce que ces 2 éléments vont en gêner la mise en place

- le premier, c'est, dans un calendrier extrêmement resserré également, la mise en place du plan Action Publique 2022, qui va avoir des conséquences bien sûr dans les administrations déconcentrées donc dans ce qui pourra être fait, ou pas, demain sur les territoires.
- Le second, c'est l'annonce en Juillet dernier des 13 milliards de moins alloués aux Collectivités Territoriales sur la durée de la mandature... 13 Milliards qui prolongent une « trajectoire budgétaire » à la baisse déjà clairement marquée durant le précédent quinquennat.

Cela va nous freiner sur deux besoins :

- la mise en place de politique de coopération au niveau territorial (comment favoriser la complémentarité des actions portées par les associations et avec les pouvoirs publics... Peut-être qu'il y aurait, dans cette optique, à regarder de plus près ce qui se fait avec les logiques PTCE)
- Voir comment les différents schémas régionaux (SRDEII, SRADDT) peuvent être des rouages permettant de redistribuer via l'échelon régional les financements européens en direction des acteurs associatifs.

3/ Réponses aux besoins d'information et d'accompagnement des associations

La Fonda (R. Sue)

- Il faudrait une délégation interministérielle de la vie associative.
- Revenir sur les contrats aidés dans le cadre élargi du volontariat (type service universel, c'est-à-dire service civique mais pas que pour les jeunes (sic!)).

L'exemple des pays scandinave, « le volontariat est probablement l'avenir du bénévolat » (re-sic!)

Coordination Sud

- Nous portons un dispositif d'appui aux associations, la question posée est aussi celle de l'accompagnement sur le long terme. Autrement dit, comment favoriser la conduite du changement (qui nécessite souvent du temps)
- Il faut noter que les têtes de réseaux ont développé de nouveaux métiers qui favorisent la circulation des connaissances, les échanges de réflexions et de pratiques et également (ça boucle avec le premier point) qui développent des fonctions d'observatoires/observations.

Le RNMA

- La construction de ce chapitre est étrange car met tout sur le même plan (y compris des types d'accompagnement qui sont très secondaires comme ceux proposés parfois par des fondations)
- Le métier d'accompagnateur de la vie associative n'est pas reconnu en tant que tel, or ce type de référentiel métier permettrait de travailler autrement avec des organismes type CNFPT etc

Le Mouvement Associatif – Hauts de France

- Le problème est le suivant : les problématiques posées par cette question sont les mêmes depuis 15 ans !
- Certaines choses existent (par exemple certains CRIB font un gros travail) mais comment on met en lien et on va plus loin sur une vraie politique d'accompagnement.
- Par ailleurs, contrairement à ce qui est suggéré par la rédaction de la note de cadrage, la problématique de l'accompagnement ne se résume, bien sûr, pas à un accompagnement dans le cadre d'un changement d'échelle, il y a des structures qui n'ont pas vocation à changer d'échelle.

Le CAC

- Point d'accord sur le fait que tous les accompagnements ne se valent pas et ne sont pas à mettre sur le même plan et également sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement, loin s'en faut, d'accompagner des structures qui auraient vocation à « changer d'échelle ».
 - Importance potentielle du dispositif DLA même s'il n'est pas mis en place de la même manière sur tous les territoires mais c'est un outil déjà performant au vu du nombre d'associations employeuses [4 % des associations employeuses seulement me rétorquera plus tard la vice-présidente du Mvt Asso] et surtout ça permet d'éviter l'écueil identifié dans la note d'un fonctionnement « en silo ».
- Peut-être s'inspirer de l'action de certains DLA territoriaux (l'exemple de celui des Pays de Rennes) qui joue un rôle de plateforme d'animation, de fait, de la vie associative qui ne se réduit pas à un travail en direction des seules associations employeuses (en précisant par ailleurs que dans ces associations employeuses, il y a des structures avec un ou deux postes de salariés dont le boulot consiste à animer des équipes de bénévoles, comme sur certains festivals)

L'UNIOPSS

Le problème des DLA c'est que cela ne répond pas ou mal au besoin d'accompagnement dans la durée et pour cela nous avons besoin de consolider le travail des têtes de réseau qui sont à même de faire un vrai travail d'accompagnement c'est-à-dire un accompagnement dans le projet politique de la structure et également dans sa mise en œuvre technique, sectoriel.

Direction Régionale de la vie associative en Pays de la Loire (pas certain de l'organisation)

- Aller vers un « label unique » ? L'État pourrait-il avoir le rôle de décrire et garantir ces services d'accompagnement, y compris en faisant en sorte qu'au moins une partie est assurée gratuitement ?
- Question de la mise en concurrence du Mvt Associatif et des CRESS dans les DLA et le pilotage des DLA [NDLR je n'ai pas compris ce point-là.]
- La question est : comment on accompagne les associations dans l'auto-organisation de leur projet et pas uniquement dans leurs réponses aux besoins des pouvoirs publics.

4/ Faciliter et sécuriser les démarches administratives et d'agrément des associations

4.1 Obligations en termes de transparence (mise en place d'un répertoire des représentants d'intérêts)

Le CNAJEP

S'oppose à cette nouvelle obligation qui assimile les structures d'éducation populaire s'inscrivant dans un travail visant l'intérêt général à des entreprises faisant du lobbying pour obtenir des marchés !

Remarque que le HCVA n'a même pas été consulté sur cette mesure alors qu'il aurait dû l'être donc peut-être être amené à en contester la légalité, en tout CNAJEP conseille et demande à ses membres de ne pas l'appliquer.

4.2 Procédures d'agrément et de rescrit fiscal

Le Mouvement Associatif – Hauts de France

- Quid de l'équité sur le territoire par rapport à une interprétation fluctuante des textes par l'administration fiscale et une interprétation qui tend à être de plus en plus restrictive (et, en sus, de plus en plus longue avec des problèmes de délais pour des structures qui attendent des réponses).

Réponses de la membre du bureau qui s'occupe de l'instruction fiscale à Bercy (réponse complétée par C-A Caffin de la DJEPVA)

En gros, « on fait ce qu'on peut, ce n'est pas facile car le réseau des correspondants change et sur le terrain l'efficacité repose sur des personnes par exemple des référents associations travaillent à certains endroits bien avec les DDVA, ailleurs c'est moins le cas, etc. Bref « obligation de moyens et pas de résultats » (sic!)

On anime le réseau (une journée des référents tous les 2 ans!)

Le RNMA

Revient sur ce sujet dans le même sens que Mvt Asso (mais s'en suit une sorte de dialogue de sourd avec les représentants de l'administration)

Complète son propos avec l'exemple des chèques emplois associatifs « combien d'employeurs pensent être dans les clous et ne le sont pas ? » cela fait le lien avec les questions relatives à l'accompagnement évoquées plus haut.

Puis échange un peu confus et également type « dialogue de sourds » avec

L'AMF (sa seule intervention)

Rappel que les communes sont libres de s'approprier ou pas le formulaire CERFA et que certaines ont choisi de ne pas le faire (cela peut dépendre, par exemple de la taille de la commune)

Le Mouvement Associatif – Hauts de France

- réponse à l'AMF : peut-être envisagé des formations sur ce point ? Et cela n'empêche pas d'utiliser la plateforme « dites-le nous une fois »

Fin de la première (et plus longue) partie, théoriquement consacré aux constats mais qui a, évidemment, largement débordé avec déjà plusieurs propositions qui en ressortent.

Le second temps était censé être vraiment centré sur les propositions, cela s'est fait par tour de table et également par la méthode des post-it donc mise en commun de propositions formulées de manière hyper synthétique pour être reliées entre elles.

Via la méthode post-it, j'ai par exemple indiqué l'ensemble des propositions du CAC en matière de simplification administrative.

Ci-dessous, quelques notes complémentaires, étant donné que beaucoup des échanges durant cette deuxième partie ne sont pas retranscrits ici car souvent redondants (même si assez souvent, ils permettaient de préciser des choses)

Propositions ou infos complémentaires concernant l'observation

- La DJEPVA est revenu sur le nouveau rôle dévolu à l'Injep par rapport au traitement statistique des données (et a encore souligné l'importance du travail confié à *Recherche & Solidarité*)

- L'émissaire du Haut-Commissaire à l'ESS propose, pour aller vite, de repérer des territoires où il y a déjà un « éco-système » de structures d'observation de la vie associative pour expérimenter des réponses aux besoins d'observation tels que nous avons pu les identifier ce matin/
(à ce sujet, la DJEPVA suggère notamment les Hauts de France car deux outils d'observation émanant du secteur associatif et co-gérés ou soutenus par les pouvoirs publics)

- L'UNIOPSS souligne la nécessité de renforcer les têtes de réseau sur leur capacité à observer leur territoire et ses besoins sociaux + l'articulation entre observation qualitatif et quantitatif (par exemple, une fois qu'on sait que dans tel département, 1/3 des familles mono-parental est sous le seuil de pauvreté, qu'est-ce que ça induit comme action, c'est-à-dire c'est bien d'avoir des chiffres mais qu'est-ce qu'on en fait, quel sens ils donnent à notre travail ?)

Propositions ou infos complémentaires concernant les politiques territoriales

Pas mal d'idées (assises de la vie associative, etc.) la plupart tournant autour des espaces de concertation à mettre en place ou renforcer.

Le CAC

La concertation s'est bien, la concertation avec des organismes vivants, c'est mieux !... c'est-à-dire question : comment on fait le lien entre des espaces de concertation et des circuits de financement + remis sur le tapis un outil qui n'existe pas mais qui est inscrit dans la loi (en l'occurrence article 68 de la loi ESS) : les fonds territoriaux.

Propositions ou infos complémentaires concernant les politiques d'informations et d'accompagnement

UNIOPSS

Beaucoup insisté sur notion d'équilibre et d'équité territoriale « tenir compte des territoires où il y a, au moins, un sentiment d'abandon » avec l'exemple du fort vote extrême droite sur des départements qu'il connaît bien.

Le Mouvement Associatif – Hauts de France

Revient sur leur expérience probante d'animation d'un réseau de points d'infos

Propositions ou infos complémentaires concernant la simplification et sécurisation administrative

CAC insiste sur mise en place fonds d'urgence (besoin vital pour associations confrontés à pbs trésorerie) + proportionner les procédures de contrôle à la taille de la structure.

- Idée de former les agents au contenu de la circulaire Valls
- Faciliter l'accès des assos à l'agrément ESUS (permettant notamment d'accéder à des dispositifs de finances solidaires)